

AVIS D'APPEL A LA CONCURRENCE

1.- IDENTIFICATION :

SIEAR – Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien de la Rosselle
Monsieur le Président
Ville de FORBACH
Avenue St-Rémy
C.S. 10335
57608 FORBACH Cedex
☎ : 03.87.84.30.57 - Courriel : j-marc.telatin@mairie-forbach.fr
Numéro national d'identification : 24570126300015

2.- PROCEDURE DE PASSATION :

- ◆ Procédure adaptée en application de :
 - l'article L2123-1 de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du Code de la Commande Publique ;
 - l'article R2123-1 du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du Code de la Commande Publique.

3.- OBJET DU MARCHE :

MARCHE A BONS DE COMMANDE POUR L'ENTRETIEN DE LA ROSSELLE ET SES AFFLUENTS

4.- LIEU D'EXECUTION DES PRESTATIONS : L'ensemble de linéaire de la Rosselle et ses affluents.

5.- MODALITES D'OBTENTION DU DOSSIER :

Le dossier de consultation est téléchargeable sur le "profil d'acheteur", à savoir <http://www.marches-securises.fr>. L'accès aux documents de la consultation est gratuit, complet, direct et sans restriction.

Le délai pendant lequel les candidats restent engagés à partir de la date limite fixée pour le dépôt de l'offre est de 120 jours.

6. – JUSTIFICATIFS A PRODUIRE QUANT AUX QUALITES ET CAPACITES DU CANDIDAT (voir règlement de la consultation).

7. - CONDITIONS DE REMISE DES OFFRES :

Le candidat doit obligatoirement transmettre son offre par voie dématérialisée sur le profil acheteur du pouvoir adjudicateur :
<https://www.marches-securises.fr>.

8.- CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES :

OFFRE ECONOMIQUEMENT LA PLUS AVANTAGEUSE appréciée en fonction des critères suivants :

- **Valeur technique : 0,60**
- **Prix des prestations : 0,40**

9.- DELAIS D'EXECUTION – DEMARRAGE DES PRESTATIONS :

Le marché est passé pour une durée d'un an, reconductible 3 fois par tacite reconduction. Les délais d'exécution des travaux sont fixés à chaque bon de commande. Le délai d'exécution de chaque bon de commande part à compter de la réception de la commande ou à la date fixée par l'ordre de service quand il en est prévu et court jusqu'à la réception.

10.- NEGOCIATIONS :

Le Pouvoir Adjudicateur se réserve la possibilité d'engager des négociations avec les candidats ayant remis les meilleures offres (trois candidats au minimum à condition que le nombre d'offres recevables et conformes soit suffisant).

11.- PRECISIONS CONCERNANT L'INSTANCE ET INTRODUCTION DES RECOURS :

Tribunal Administratif - 31, avenue de la Paix - B. P. 51038 - 67070 – STRASBOURG
Tél. : 03.88.21.23.23 - Fax : 03.88.36.44.66 - Courriel : greffe.ta-strasbourg@juradm.fr

12.- RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

D'ordre technique :

- ◆ Maître d'ouvrage : Monsieur Jean-Marc TELATIN – Directeur Technique du SIEAR –
Tél. : 03.87.84.30.57 – j-marc.telatin@mairie-forbach.fr

D'ordre administratif : Madame Marie-Rose DRUI – Tél. : 03.87.84.30.03

13.- DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES :

VENDREDI 10 SEPTEMBRE 2021 A 11 HEURES

14.- DATE DE PUBLICATION, D’AFFICHAGE EN MAIRIE, DE MISE EN LIGNE SUR LE SITE INTERNET DE LA VILLE ET SUR LE PROFIL D’ACHETEUR DU PRESENT AVIS :